










Déclaration des représentants du personnel du CHS-CT des Landes du 3 Avril 2019.

Monsieur le Président,

La CFDT, bien que n'ayant plus de siège au CHS-CT, est signataire de cette déclaration unitaire. Ce premier CHS-CT se tient tardivement dans un contexte social tendu au vu des différentes annonces des ministres, annonces particulièrement violentes puisqu'elles augurent de la disparition de la DGFIP pure et simple à très court terme :

- fusion des fichiers URSSAF et de la DGFIP = **mort des SIE** 
- Loi ESSOC, garantie fiscale, data-mining et contrôle par algorithme = **mort du Contrôle fiscal** 
- création des agences comptables = **mort des trésoreries** 
- fusion des SPF-E et accès au fichier immobilier pour les notaires = **mort des SPF-E** 
- disparition des déclarations de revenus et de la taxe d'habitation, PAS = **mort du SIP** 
- transfert de la mission topo à l'I.G.N = **mort du Cadastre** 
- regroupement des « petites directions » = **mort de la DDFIP** 

Le rouleau compresseur est en marche, de nombreuses réformes passées, en cours et à venir avec la complicité des directeurs...

Le président directeur brillant une fois de plus par son absence et ne communiquant pas sur la cartographie revisitée du département, fait preuve de loyauté vis-à-vis de la DG, mais a une attitude méprisante et malhonnête vis-à-vis de ses agents.

Et pourtant cette information est essentielle au fonctionnement normal des CHS-CT de cette année car il s'agit de modifications en profondeur et d'une extrême violence des conditions de travail et de son organisation.

D'ailleurs le fonctionnement de cette instance depuis le début de l'année est déjà défaillant car elle aurait dû être réunie au moins une fois sur les sujets télé-travail et fusion des SPF-E soumis à CTL sans consultation préalable du CHS-CT.

Sauf si vous souhaitez déjà commencer à vider cette instance de ses prérogatives en anticipant sur sa disparition programmée dans le dernier projet de loi fonction publique.

Et voilà que nous apprenons par hasard que vous allez encore supprimer des transports de fonds en obligeant des agents des trésoreries de St Sever et de Parentis à prendre des risques considérables en transportant des fonds sur des dizaines de kilomètres. Votre frénésie aveugle d'économies dégrade les conditions de travail et met en danger des agents, et le CHSCT n'est pas consulté.

D'autre part, comme depuis de nombreuses années maintenant, le calendrier prévisionnel des réunions n'est toujours pas établi contrairement à ce qui est prévu dans l'article 3 du règlement intérieur. Le respect de cet article aurait permis d'éviter le report de ce CHS-CT à un mercredi ou un jour de vacances scolaires et d'éviter des tracas inutiles à la nouvelle secrétaire administrative du comité à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre belle instance.